

Conditions du programme de rabais résidentiel 2025

1. La propriété, telle que mentionnée dans le présent document, est tenue d'utiliser le gaz naturel durant deux (2) ans, à partir de la date de branchement de la propriété au réseau public de gaz naturel. Les entrepreneurs de nouvelles constructions résidentielles participant au programme acceptent de transférer les termes de cette entente aux nouveaux propriétaires dès qu'ils prendront possession de leur résidence. Les entrepreneurs de nouvelles constructions résidentielles acceptent que les propriétaires d'une nouvelle maison signent une entente de transfert. Ces entrepreneurs doivent ensuite acheminer l'entente signée à Liberty une fois l'achat conclu au cours de la période de deux (2) ans.
2. L'offre est basée sur les conditions suivantes :
 - Les clients doivent signer cette entente avant le 31 décembre 2025.
 - Un crédit unique est accordé au propriétaire de la résidence une fois que tous les appareils au gaz naturel sont branchés au réseau. Prévoyez 6 à 8 semaines avant de recevoir le paiement.
 - Offert uniquement aux propriétaires de résidences situées dans la zone actuelle de l'infrastructure de gaz naturel.
3. Si aucune de ces conditions n'est satisfaite pour une raison ou une autre, vous acceptez de payer le montant du crédit unique fait par Liberty Utilities et de rembourser ce montant à Liberty dans les 30 jours suivant la facturation, à défaut de quoi des intérêts composés de 1,5 % mensuellement seront ajoutés.